

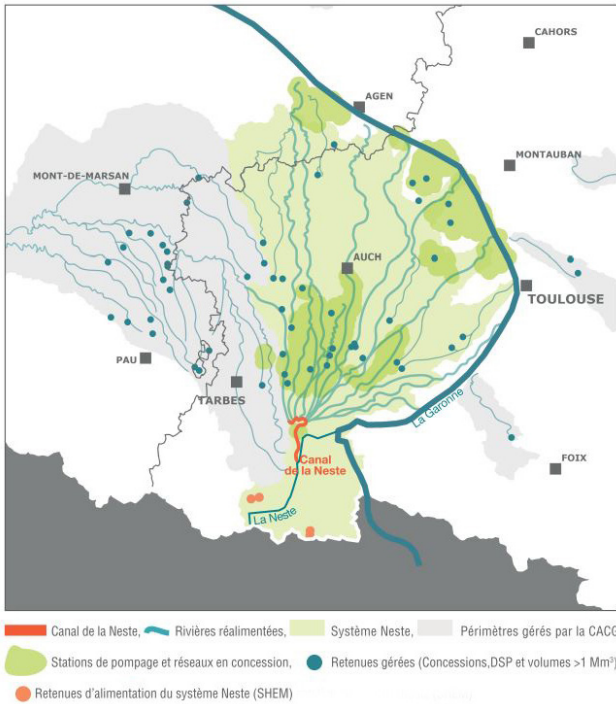
D'où vient l'eau de mon contrat ?

LE
SAVIEZ-VOUS

?

Que vous y accédez via un réseau d'eau brute sous pression ou depuis une rivière, l'eau fournie dans le cadre de votre contrat connaît un parcours hors du commun.

L'acheminement de l'eau fournie dans le cadre de votre contrat est assuré grâce au système hydraulique Neste, dont la CACG assure la gestion dans le cadre d'une concession d'État.



Une géographie particulière

Les rivières de Gascogne ont la particularité de ne pas être reliées aux eaux des Pyrénées et seraient, sans la réalimentation issue du canal de la Neste, naturellement à sec une partie de l'année.

Les infrastructures concédées à la CACG par l'État et les collectivités jouent donc un rôle essentiel en vue d'alimenter toute l'année en eau les 17 rivières de Gascogne.

L'acheminement de l'eau jusqu'à vos installations repose ainsi notamment sur :

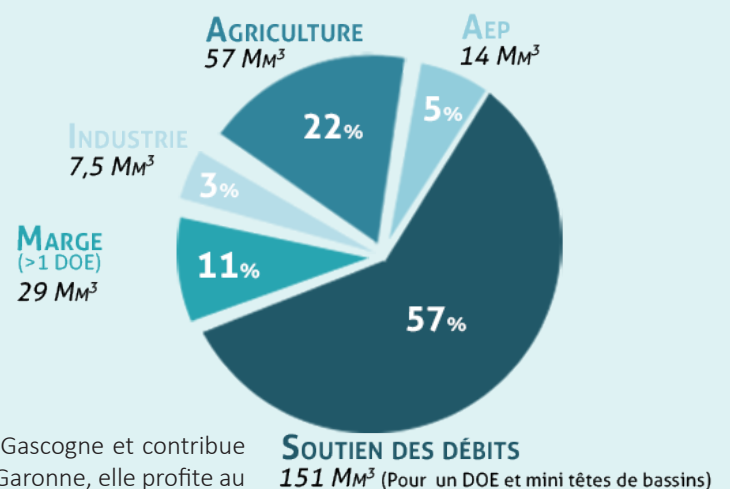
- > le Canal de la Neste
- > 15 lacs de piémont et 4 réserves de montagne
- > 200 km de canaux
- > 1350 km de cours d'eau réalimentés
- > 2100 km de réseaux d'eau brute sous pression
- > la gestion de 250 millions de m³ chaque année.

De nombreux usages

La réalimentation des rivières du système Neste permet donc :

- > de maintenir les débits des rivières, même en l'absence de prélèvement et d'assurer la salubrité en diluant les rejets des stations d'épuration ;
- > de compenser les prélèvements des usages dits « préleveurs » le long des cours d'eau (Adduction d'Eau Potable, agriculture et industrie) ;
- > de garantir en tout temps le niveau d'eau nécessaire dans les cours d'eau malgré les différents aléas grâce à une « marge opérationnelle » de gestion.

L'eau amenée dans les rivières a façonné les paysages des rivières de Gascogne et contribue au fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Au final restituée à la Garonne, elle profite au passage à des usages qualifiés de « non-préleveurs » (assainissement, petite hydro-électricité, pêche et navigation).



Un état des lieux face aux enjeux du changement climatique

L'État en tant que propriétaire des ouvrages hydrauliques concédés a commandité en 2019 à l'INRAE, organisme de recherche, un diagnostic du patrimoine hydraulique qui compose le système Neste ainsi que de sa gestion par son concessionnaire.

Une double réforme nécessaire



La viabilité à long terme du réseau hydraulique Neste implique une révision de la tarification appliquée afin de mieux correspondre au coût réel de son maintien en fonctionnement et garantir la pérennisation sur le long terme des installations. Cet équilibre devra donc reposer sur l'ensemble des bénéficiaires de ces installations, préleveurs ou non du système Neste.

1 L'ÉTUDE DE LA COMPENSATION DES COÛTS CORRESPONDANTS A LA RÉALIMENTATION DES COURS D'EAU (hors prélèvements)

Le cas particulier du soutien d'étiage donne lieu à une réflexion à l'échelle du bassin Adour Garonne, sous l'égide de l'Agence de l'Eau et de l'État.

L'objectif est d'amplifier les moyens d'action pour soutenir les étiages, en réponse aux impacts hydrologiques du changement climatique, et de définir le modèle économique permettant d'en assurer un financement pérenne.

Cette réflexion, dont les enjeux dépassent le seul cadre territorial du bassin Adour-Garonne, doit aboutir à l'élaboration collective d'un cadre opérationnel fin 2022, validé aux niveaux local et national, notamment en termes juridique et financier. À ce titre il s'agit de concevoir un modèle économique robuste permettant une participation financière pour l'eau dédiée au soutien d'étiage.

2 LA RÉFORME EN COURS POUR LES USAGERS PRÉLEVEURS

En parallèle, les concédants ont engagé avec la CACG une réforme de la tarification des usages préleveurs de l'eau dépendants des ouvrages du système hydraulique Neste : eau brute domestique, eau industrielle, eau agricole pompée en rivière ou fournie par les réseaux sous pression intégrés à la concession.

Les enjeux :

- contribuer au coût de durabilité des installations de ce système hydraulique unique, afin d'assurer son fonctionnement à long terme,
- inciter à l'économie d'eau face à sa rarefaction due au changement climatique, tout en tenant compte des prix acceptables pour chaque usage.

ATELIERS PARTICIPATIFS

Afin de consulter les différents usagers, cette réforme a été discutée dans le cadre d'ateliers, regroupant un panel de participants représentatif, fin juin - début juillet 2022 sur la base de deux temps d'échanges :

- > le partage de l'état des lieux et le recueil des propositions,
- > l'évaluation des différentes options de tarification proposées lors du premier atelier.

L'OBJECTIF Renouveler les contrats de souscription en fin d'année 2022 afin de garantir à l'ensemble des usagers préleveurs une continuité de service dès 2023.



Le calendrier

Aout	Finalisation des ateliers de concertation
Septembre	Validation des nouvelles modalités de tarification applicables au système Neste
Novembre	Communication des nouvelles modalités et nouvelle contractualisation de votre souscription
Décembre	Date limite de réception de vos contrats signés (votre ancien contrat ne sera plus valable)
Janvier 2023	Effectivité de votre nouveau contrat pour une continuité de service dès 2023.

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

- > rendez-vous sur www.cacg.fr/contrat-eau
- > ou contactez votre service relation clients par mail à evolution-contrat@cacg.fr ou via le formulaire en ligne.

